



Rapport N°20

DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2021

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Finances / Comptabilité

2021/12/14

Concernant le budget principal de la Ville, la fin de l'exercice conduit à procéder aux ajustements nécessaires de crédits, ceux-ci devant permettre d'assurer le bon équilibre budgétaire de l'exercice 2021, sans inscription d'opération nouvelle.

La DM 2 vient corriger un déséquilibre de 31.357,87 € sur le chapitre 040 en investissement causé par la DM 1 et la diminution du chapitre 042 en fonctionnement.

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2021 + DM1</b>	<b>PROPOSITION DM2</b>	<b>TOTAL</b>
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	4.401.022,45	-31.357,87	<b>4.369.664,58</b>
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>		<b>-31.357,87</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)			
Chapitre	BP 2021 + DM1	PROPOSITION DM2	TOTAL
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	600.827,00	-31.357,87	569.469,13
<b>TOTAL MOUVEMENT</b>		<b>-31.357,87</b>	

Il sera donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir voter la décision modificative du budget 2021 n° 2 comme exposé ci-dessus.